

DOSSIER : SCT-2001-12

DATE : 20140327

**TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL**

ENTRE :)
)
LA NATION MICMAC DE GESPEG) Me David Boisvert, pour la revendicatrice
)
)
Revendicatrice)
)
– et –)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA)
Représentée par le ministère des Affaires)
indiennes et du Nord canadien) Me Dah Yoon Min, pour l’intimée
)
)
Intimée)
)
)
)
) **ENTENDUE : le 26 mars 2014**

PROCÈS-VERBAL

L’honorable Johanne Mainville

Une conférence de gestion d’instance a été tenue par téléconférence le 26 mars 2014 dans le dossier en titre.

Il fut convenu de ce qui suit:

[1] L'intimée a transmis à la revendicatrice une liste contenant une centaine de questions visant à déterminer le contenu du témoignage que sera appelé à rendre M. Jérôme afin de cibler le débat et se préparer à l'audition. La revendicatrice s'objecte à répondre par écrit aux questions faisant valoir qu'elles seront répondues oralement par le témoin lors de son témoignage devant le Tribunal. Le Tribunal ordonne aux parties d'identifier entre elles les principaux sujets sur lesquels portera le témoignage de M. Jérôme d'ici le 3 avril 2014. La Revendicatrice fournira des précisions à l'intimée sur ces sujets d'ici le 10 avril 2014. Les parties aviseront le Tribunal si des délais additionnels sont requis.

[2] Les parties s'engagent à compléter le Cahier conjoint de documents si possible d'ici 45 jours, soit d'ici le 12 mai 2014.

[3] La revendicatrice annonce trois témoins profanes Nicole Jeannotte et Claude Jeannotte, leur témoignage visant à introduire M. Jérôme, et ce dernier. Le temps estimé par la revendicatrice pour son interrogatoire est d'environ ½ heure pour Nicole Jeannotte, ½ heure Claude Jeannotte et d'une journée pour M. Jérôme. L'intimée estime la durée de son contre-interrogatoire à environ deux jours. M. Jérôme témoignera en anglais et les autres en français.

[4] La revendicatrice a un expert et l'intimée deux experts. Les parties estiment que la preuve des experts (interrogatoire en chef et contre-interrogatoire) sera d'environ une semaine.

[5] La prochaine conférence de gestion est fixée au 12 mai 2014, 13h30 par téléconférence.

JOHANNE MAINVILLE

L'honorable Johanne Mainville
Tribunal des revendications particulières
Canada